

## Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2022-2023

### Étudiants étrangers

#### 2<sup>e</sup> cycle - Maîtrise professionnelle (sans mémoire)

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- À la **maîtrise professionnelle**, les **frais de scolarité** et les **frais forfaitaires** (ou frais de scolarité majorés) sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auquel l'étudiant.e est inscrit.e.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.

Droits de scolarité par trimestre	
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés)	8 178,30 \$ (545,22 \$/crédit)
Frais généraux	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$
Frais assurance santé étranger	300,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>10 027,59 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>30 082,77 \$</b>

#### 2<sup>e</sup> cycle - Maîtrise recherche (avec mémoire)

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- Les **frais de scolarité** et les **frais forfaitaires** (ou frais de scolarité majorés) sont facturés sur les trois premiers trimestres à la maîtrise. À compter du 4<sup>e</sup> trimestre, ces frais sont remplacés par des frais d'inscription de 386,48 \$.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.
- Il est possible de bénéficier d'une bourse qui couvre le paiement des **frais forfaitaires** (ou frais de scolarité majorés).

Droits de scolarité par trimestre (15 crédits)	Du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> trimestre	À partir du 4 <sup>e</sup> trimestre
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)	
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés)	8 178,30 \$ (545,22 \$/crédit)	
Frais d'inscription		386,48 \$
Frais généraux	64,42 \$	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$	20,00 \$
Frais assurance santé étranger	300,00 \$	300,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>10 027,59 \$</b>	<b>837,32 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>30 082,77 \$</b>	<b>2 511,96 \$</b>

#### 3<sup>e</sup> cycle – Doctorat

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- Les **frais de scolarité** et les **frais forfaitaires** (ou frais de scolarité majorés) sont facturés sur les six premiers trimestres au doctorat. À compter du 7<sup>e</sup> trimestre, ces frais sont remplacés par des frais d'inscription de 386,48 \$.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.
- Ces étudiants bénéficient d'une bourse qui couvre le paiement des **frais forfaitaires** (ou frais de scolarité majorés).

Droits de scolarité par trimestre (15 crédits)	Du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>e</sup> trimestre	À partir du 7 <sup>e</sup> trimestre
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)	
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés)	7 197,75 \$ (479,85 \$/crédit)	
Frais d'inscription		386,48 \$
Frais généraux	64,42 \$	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$	20,00 \$
Frais assurance santé étranger	300,00 \$	300,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>9 047,04 \$</b>	<b>837,32 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>27 141,12 \$</b>	<b>2 511,96 \$</b>

## Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2022-2023

### Étudiants français ou belges francophones

#### 2<sup>e</sup> cycle – Maîtrise professionnelle (sans mémoire)

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- À la **maîtrise professionnelle**, les **frais de scolarité** sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auquel l'étudiant.e est inscrit.e.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.
- Certains étudiants peuvent être exemptés de l'**assurance santé étranger**. Dans ces cas, une copie de la lettre d'admissibilité ainsi que de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) doivent être fournies.

Droits de scolarité par trimestre	
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)
Frais généraux	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$
Frais assurance santé étranger	300,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>1 849,29 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>5 547,87 \$</b>

#### 2<sup>e</sup> cycle – Maîtrise recherche (avec mémoire)

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- Les **frais de scolarité** sont facturés sur les trois premiers trimestres à la maîtrise. À compter du 4<sup>e</sup> trimestre, ces frais sont remplacés par des frais d'inscription de 386,48 \$.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.
- Certains étudiants peuvent être exemptés de l'**assurance santé étranger**. Dans ces cas, une copie de la lettre d'admissibilité ainsi que de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) doivent être fournies.

Droits de scolarité par trimestre (15 crédits)	Du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> trimestre	À partir du 4 <sup>e</sup> trimestre
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)	
Frais d'inscription		386,48 \$
Frais généraux	64,42 \$	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$	20,00 \$
Frais assurance santé étranger	300,00 \$	300,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>1 849,29 \$</b>	<b>837,32 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>5 547,87 \$</b>	<b>2 511,96 \$</b>

#### 3<sup>e</sup> cycle – Doctorat

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- Les **frais de scolarité** sont facturés sur les six premiers trimestres au doctorat. À compter du 7<sup>e</sup> trimestre, ces frais sont remplacés par des frais d'inscription de 386,48 \$.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.
- Certains étudiants peuvent être exemptés de l'**assurance santé étranger**. Dans ces cas, une copie de la lettre d'admissibilité ainsi que de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) doivent être fournies.

Droits de scolarité par trimestre (15 crédits)	Du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>e</sup> trimestre	À partir du 7 <sup>e</sup> trimestre
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)	
Frais d'inscription		386,48 \$
Frais généraux	64,42 \$	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$	20,00 \$
Frais assurance santé étranger	300,00 \$	300,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>1 849,29 \$</b>	<b>837,32 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>5 547,87 \$</b>	<b>2 511,96 \$</b>

## Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2022-2023

### Étudiants canadiens

#### 2<sup>e</sup> cycle - Maîtrise professionnelle (sans mémoire)

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- À la **maîtrise professionnelle**, les **frais de scolarité** et les **frais forfaitaires** (ou frais de scolarité majorés) sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auquel l'étudiant.e est inscrit.e.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.

Droits de scolarité par trimestre	
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés)	2 966,55 \$ (197,77 \$/crédit)
Frais généraux	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>4 515,84 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>13 547,52 \$</b>

#### 2<sup>e</sup> cycle - Maîtrise recherche (avec mémoire)

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- Les **frais de scolarité** sont facturés sur les trois premiers trimestres à la maîtrise. À compter du 4<sup>e</sup> trimestre, ces frais sont remplacés par des frais d'inscription de 386,48 \$.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.
- Ces étudiants bénéficient d'une bourse qui couvre le paiement des **frais forfaitaires** (ou frais de scolarité majorés).

Droits de scolarité par trimestre (15 crédits)	Du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> trimestre	À partir du 4 <sup>e</sup> trimestre
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)	
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés)	2 966,55 \$ (197,77 \$/crédit)	
Frais d'inscription		386,48 \$
Frais généraux	64,42 \$	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$	20,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>4 515,84 \$</b>	<b>537,32 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>13 547,52 \$</b>	<b>1 611,96 \$</b>

#### 3<sup>e</sup> cycle - Doctorat

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- Les **frais de scolarité** sont facturés sur les six premiers trimestres au doctorat. À compter du 7<sup>e</sup> trimestre, ces frais sont remplacés par des frais d'inscription de 386,48 \$.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.

Droits de scolarité par trimestre (15 crédits)	Du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>e</sup> trimestre	À partir du 7 <sup>e</sup> trimestre
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)	
Frais d'inscription		386,48 \$
Frais généraux	64,42 \$	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$	20,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>1 549,29 \$</b>	<b>537,32 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>4 647,87 \$</b>	<b>1 611,96 \$</b>

## Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2022-2023

### Étudiants québécois

#### 2<sup>e</sup> cycle– Maîtrise professionnelle (sans mémoire)

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- À la **maîtrise professionnelle**, les **frais de scolarité** sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auquel l'étudiant.e est inscrit.e.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.

Droits de scolarité par trimestre	
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)
Frais généraux	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>1 549,29 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>4 647,87 \$</b>

#### 2<sup>e</sup> cycle – Maîtrise recherche (avec mémoire)

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- Les **frais de scolarité** sont facturés sur les trois premiers trimestres à la maîtrise. À compter du 4<sup>e</sup> trimestre, ces frais sont remplacés par des frais d'inscription de 386,48 \$.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.

Droits de scolarité par trimestre (15 crédits)	Du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>e</sup> trimestre	À partir du 7 <sup>e</sup> trimestre
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)	
Frais d'inscription		386,48 \$
Frais généraux	64,42 \$	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$	20,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>1 549,29 \$</b>	<b>537,32 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>4 647,87 \$</b>	<b>1 611,96 \$</b>

#### 3<sup>e</sup> cycle - Doctorat

- Une **année universitaire** est composée de trois trimestres.
- Les **frais de scolarité** sont facturés sur les six premiers trimestres au doctorat. À compter du 7<sup>e</sup> trimestre, ces frais sont remplacés par des frais d'inscription de 386,48 \$.
- Les **droits de scolarité** ne peuvent pas être payés avant l'envoi des factures électroniques trimestrielles. Ces dernières sont acheminées quatre semaines après le début de chaque trimestre.

Droits de scolarité par trimestre (15 crédits)	Du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>e</sup> trimestre	À partir du 7 <sup>e</sup> trimestre
Frais de scolarité	1 398,45 \$ (93,23 \$/crédit)	
Frais d'inscription		386,48 \$
Frais généraux	64,42 \$	64,42 \$
Frais de services aux étudiants	64,42 \$	64,42 \$
Fédération étudiante	2,00 \$	2,00 \$
Association étudiante (montant maximal)	20,00 \$	20,00 \$
<b>Total pour un trimestre</b>	<b>1 549,29 \$</b>	<b>537,32 \$</b>
<b>Total annuel</b>	<b>4 647,87 \$</b>	<b>1 611,96 \$</b>

## Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2022-2023

### Information supplémentaire

- Frais d'associations étudiantes :**

Eau Terre Environnement	10,00 \$
Énergie Matériaux	20,00 \$
Télécommunications	10,00 \$
Armand-Frappier Santé Biotechnologie	8,00 \$
Urbanisation Culture Société	10,00 \$

- Autres frais à considérer - Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ) :**

<b>Automne 2022</b>	Santé	68,50 \$
	Dentaire	64,45 \$
	<b>Total</b>	<b>132,95 \$</b>

<b>Hiver 2023 et Été 2023</b>	Santé	137,00 \$
	Dentaire	128,82 \$
	<b>Total</b>	<b>265,82 \$</b>

- Étudiants inscrits aux programmes conjoints en études urbaines (INRS-UQAM) :**

- Nouveaux étudiants à compter du trimestre d'automne 2022 : les droits de scolarité sont répartis comme pour l'ensemble des étudiants de l'INRS.
- Étudiants ayant débuté leur programme avant le trimestre d'automne 2022 : Les droits de scolarité sont répartis sur les 6 premiers trimestres à la maîtrise et sur les 12 premiers trimestres au doctorat.

- Tous ces montants peuvent être modifiés en tout temps et sans préavis. Notez que ces montants sont révisés le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.**